

Compte rendu de la séance du 01 juin 2017

Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 194 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation, mise aux normes de la Salle Multi Activités.

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire, Françoise est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt PSPL pour un montant total de 194 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne Prêt indexée sur Taux fixe

M

DA ,déléataire dûment habilité, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Subventions 2017

Madame Le maire propose les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Association des chasseurs :	270 €
- Pujo Animation Loisir :	1 300 €
- Coopérative scolaire :	1 600 €
- Club regain vicquois :	150 €
- Vic montaner Gérontologie :	250 €
- ADMR	200 €
- Association Maires du canton	52.50€
- Association Maires de France	100.07 €
- Association Maires 65	25.75 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Toutes les associations devront faire parvenir un courrier sollicitant la subvention.

Vote de crédits supplémentaires - Pujo

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, nécessite de procéder à des réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-26559.00	
7788	Produits exceptionnels divers		-26559.00
TOTAL :		-26559.00	-26559.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-26559.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		26559.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-26559.00	-26559.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les réajustements des comptes et approuve les décisions modificatives

Désignation DéléguésSMGAA

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêté interpréfectoral portant création du Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluent (SMGAA) en date du 01 mai :
il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués à ce nouveau syndicat.

Après appel à candidature, les délégués élus sont les suivants:

- Titulaire: Sabathé Michel domicilié au 4 Route de St Lézer n°tel : 06 81 77 35 11
- Suppléant: Posterle Serge domicilié au 78 Route des Pyrénées n°tel: 06 23 74 75 83

Délégué correspondant sécurité

Il appartient au Conseil Municipal de désigner le délégué correspondant sécurité

Après appel à candidature,:

Monsieur CALVEZ Yvan sera le correspondant sécurité auprès des services de l'Etat

Demande de subvention FSIPL

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention dans le cadre du F.S.I.P.L pour la réalisation des la rénovation , mise aux normes énergétiques et accessibilité de la Salle multi activité.

Elle rappelle que cette opération s'inscrit dans un souci de posséder un bâtiment respectant l'ensemble des normes d'hygiène, d'accessibilités, de sécurité incendie... mais également, après avoir effectué le diagnostic énergétique, de travailler sur un maximum de gain sur ce poste.

Cette opération est complémentaire a celle du projet de recherche inscrit au TEPcv de la Communauté de Communes Vic Montaner en matière d'énergies renouvelables qui permettrait d'installer un dispositif sur le porche côté Est de la salle.

Cette opération, présentée au titre de la DETR 2016, et 2017 n'a pas été retenue. Sa décomposition en tranches prévue 2016 (1ère tranche) et 2017 (2ième tranche) n'a donc pas pu être effectuée.

Il s'agit donc de demander une subvention dans le cadre du Fond de soutien à l'Investissement Public Local.

Aussi, l'ensemble des travaux seront exécutés en 2017et 2018 (trois parties : école, extension pour mise aux normes, salle multi-activité).

La consultation des entreprises a été lancée afin que les travaux soient entrepris dans le courant du 2° semestre 2017.

Au vu des montants ci-dessus énoncés, la commune présente un dossier de demande subvention pour un montant 196 934 €HT pour un montant prévisionnel estimé a 433.100€ HT.

Il convient donc de se déterminer pour lancer cette opération, approuver les montants correspondants et effectuer les demandes de subventions auprès de Madame La Préfète des Hautes-Pyrénées au titre de la DETR 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- acte les montants prévisionnels de l'opération de 433.100,00€ HT soit 519.720,00€TTC
- acte les engagements des travaux en une seule tranche en 2017
- décide de solliciter , pour la réalisation de ces travaux, un complément d'aide financière au titre de la F.SI.P.L programmation 2017, auprès de la Préfecture des Hautes Pyrénées,

- décide enfin que la part restant à la charge de la Commune , déduction faite des subventions, sera prise sur les fonds libres ou emprunt de la Commune de Pujo .
- Donne pouvoir à Madame le Maire de présenter les différents dossiers aux autorités préfectorales.